



CC Morvan Sommets et Grands Lacs (Siren : 200067890)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Château-Chinon (Ville)
Arrondissement	Château-Chinon (Ville)
Département	Nièvre
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. René BLANCHOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Place François Mitterrand
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	58120 CHATEAU-CHINON-VILLE
Téléphone	03 86 79 43 99
Fax	03 86 79 48 94
Courriel	contact@ccmorvan.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 705
Densité moyenne	13,06

Périmètre

Nombre total de communes membres : 34

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
58	Alligny-en-Morvan (215800038)	607
58	Arleuf (215800103)	656
58	Bazoches (215800236)	174
58	Blismes (215800343)	191
58	Brassy (215800376)	629
58	Chaloux (215800491)	85
58	Château-Chinon (Campagne) (215800632)	560
58	Château-Chinon (Ville) (215800624)	2 314
58	Châtin (215800665)	83
58	Chaumard (215800681)	201
58	Corancy (215800822)	285
58	Dommartin (215800996)	161
58	Dun-les-Places (215801069)	363
58	Empury (215801085)	81
58	Fâchin (215801119)	105
58	Gien-sur-Cure (215801259)	92
58	Glux-en-Glenne (215801283)	89
58	Gouloux (215801291)	169
58	Lavault-de-Frétoy (215801416)	73
58	Lormes (215801457)	1 293
58	Marigny-l'Église (215801572)	293
58	Montigny-en-Morvan (215801770)	290
58	Montsauche-les-Settons (215801804)	517
58	Moux-en-Morvan (215801853)	532
58	Onlay (215801994)	163
58	Ouroux-en-Morvan (215802059)	608
58	Planchez (215802109)	309
58	Saint-Agnan (215802265)	136
58	Saint-André-en-Morvan (215802299)	314
58	Saint-Brisson (215802356)	255
58	Saint-Hilaire-en-Morvan (215802448)	225
58	Saint-Léger-de-Fougeret (215802497)	351
58	Saint-Martin-du-Puy (215802554)	290
58	Saint-Péreuse (215802620)	211

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Étude de la collecte sélective et valorisation des déchets par la création de déchetteries sur des sites à déterminer par le Conseil communautaire.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Études et travaux de réhabilitation des décharges</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Soutien aux actions et au fonctionnement du centre social dans le cadre d'un programme annuel ; développement et soutien au fonctionnement des services de proximité pour les familles et les personnes âgées dont la gestion relève de l'hôpital rural ou du centre social ; aide à l'installation des médecins et dentistes dont les conditions seront à négocier avec les intéressés.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires <i>Soutien aux actions socio-éducatives menées par le collège en liaison avec la politique jeunesse du territoire. Sont d'intérêt communautaire l'aide aux élèves en difficulté et les actions socio-éducatives entre midi et quatorze heures ; soutien aux actions éducatives du bassin pédagogique ou tout autre acteur à condition qu'elles concernent toutes les écoles primaires du canton.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Mise en place de l'école d'enseignement artistique, soutien aux activités visant à développer l'offre culturelle d'intérêt communautaire</i>
- Activités sportives <i>Politique communautaire de développement culturel et sportif (construction d'équipements et leur gestion, actions...)</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Constitution de réserves foncières <i>Cette compétence s'exercera en complémentarité avec le Syndicat Mixte du Parc Régional du Morvan. - Études, aménagements et gestion de sites naturels et patrimoniaux dont la notoriété reconnue dépasse le cadre communal. Le choix sera fait par la CC en accord avec la commune à raison d'un site maximum par commune et par année. Les autres projets seront à la charge de la commune.</i>
- Transport scolaire <i>Transport scolaire dans le cadre d'une convention avec le conseil général de la Nièvre</i>
- Organisation des transports non urbains

Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Programme de développement touristique et agro-touristique : sont exclus de cette compétence les hébergements de loisirs : gîtes, chambres d'hôtes, campings, habitations légères de loisirs.- La CC délègue la fonction d'office de tourisme à une structure unique par le biais d'une convention renouvelable. Cette structure assure les fonctions d'accueil, promotion et information touristique et la coordination des acteurs touristiques. L'organisation de manifestations et de fêtes pourra être menée par l'office de tourisme à la demande des communes.- Etudes, aménagements et gestion de points d'observation, reconnus d'intérêt communautaire par le conseil communautaire afin de créer une route des points de vues. Il s'agit de points dont la localisation permet de valoriser le territoire et/ou dont la localisation invite les gens à s'arrêter dans les villages ou hameaux. Ces points de vues sont énumérés dans la liste actuelle mais non exhaustive suivante :- Dommartin : la parcelle cadastrée section B n°211 (9 ares 80)- Châtin : la croix des chasseurs (voir plan joint)- La CC prend en charge l'aménagement, l'entretien et la réalisation de la signalisation des chemins de randonnées d'intérêt communautaire dont la liste est annexée aux statuts.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Observation des besoins en logement et études s'y rapportant ; création ou acquisition et réhabilitation de tout logement à condition qu'il soit intégré dans une opération immobilière à vocation économique ; mise en oeuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes membres de la communauté.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Acquisition en commun de matériel
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Organisation de la mobilité</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
21	SM du parc régional du Morvan (252106620)	SM ouvert	92 214
58	SM "Nièvre Numérique" (200002400)	SM ouvert	284 956
58	SI d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN) (255801185)	SM ouvert	274 750
58	PETR Nivernais Morvan (200051548)	SM ouvert	58 905

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)